

Motion adoptée par l'Assemblée plénière de l'UNPS  
du 24 septembre 2014

L'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS), réunie en Assemblée plénière le 24 septembre 2014, s'inquiète de la démedicalisation de la prise en charge de la surdit .

La Presse s'est largement fait l' cho,   la rentr e, de la mise en vente libre d'assistants d' coute destin s aux patients pr sentant des surdit s « l g res   moyennes ».

L'UNPS rappelle que la correction d'une d ficiency auditive doit  tre pr c d e d'une d marche diagnostique m dicale.

L'UNPS d ploire cette d stabilisation du parcours de soins de l'audition : examen, mesure, diagnostic et  ventuelle prescription proth tique par un m decin ORL puis adaptation personnalis e par un audioproth siste et accompagnement par un orthophoniste.

*Motion adopt e   l'unanimit  des organisations pr sentes et repr sent es, hors six abstentions.*